

Article

« Parenté et politique méthodologiques »

Gilles Houle

Sociologie et sociétés, vol. 14, n° 1, 1982, p. 97-111.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/006770ar>

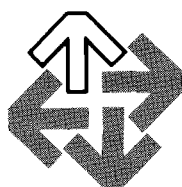
Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Parenté et politique méthodologiques



GILLES HOULE

À dire vrai, la sociologie n'est pas une simple question de méthode(s) dont une méthodologie générale serait enfin constitutive et permettrait ainsi de lui donner des assises scientifiques. Si elle est aussi affaire de théorie, à l'évidence, la difficulté essentielle qui caractérise les travaux d'hier et d'aujourd'hui réside dans l'articulation de la théorie à la méthode¹, des concepts aux outils d'analyse découpant pour l'heure deux pratiques dont les débats actuels pourraient facilement nous laisser croire que non seulement il y a opposition mais encore qu'elle serait en quelque sorte irréductible. Une conception « méthodologique » de la sociologie pourrait réunir les tenants de la théorie et de la méthode sur des questions opératoires dont ils abordent les versants respectifs. La sociologie trouve ses classiques là précisément où un tel travail de construction fut effectué quel qu'ait été l'état de la question traitée.

Il est d'ailleurs assez instructif de constater que l'opposition qualitatif/quantitatif recouvre presque tout à fait la distinction théorie/méthode y compris dans les programmes d'enseignement. Si de tels constats exigent que l'on fasse la sociologie de pareilles catégories empiriques, il n'est pas à démontrer l'urgente nécessité d'un travail de définition, de clarification conceptuelle à cet égard : toute activité de mesure est dans le prolongement naturel du travail théorique dont elle marque moins la perspective

1. On pourra consulter notamment sur cette question Michel de Coster, *l'Analogie en sciences humaines*, Paris, P.U.F., 1978. Il y fait apparaître à propos des œuvres de L. Goldmann, I. Panofsky et M. Weber que la relation construite entre phénomènes considérés dans l'explication relève non d'une articulation opératoire mais bien plutôt d'un rapport d'analogie.

que le souci élémentaire de validité. Cette rigueur relève de l'activité scientifique proprement dite. L'on aurait tort de la confondre ici avec la signification politique d'une sociologie générale ou de sociologies pratiquées. Ces différences sont politiques bien sûr mais ne sont le signe d'aucune neutralité éventuelle. Il s'agit là d'une distinction analytique classique pour voir clair.

L'activité méthodologique consiste précisément à définir l'ensemble des règles de la démarche de recherche dont la visée est l'explication qui y trouve dès lors sa relativité. « Le système opératoire qu'est le concept — et les systèmes d'ordre supérieur que sont les théories — résultent de la position explicite d'une forme articulée et d'un contenu indéfini, forme qui se présente toujours comme ensemble de règles d'opérations virtuelles et jamais comme profil statique d'une réalité. Qu'il y ait une dialectique interne de la science ne signifie donc pas qu'une conscience engendre elle-même ses contenus, mais qu'un système plus ou moins cohérent d'actes de pensée sont mis en fonctionnement et, rencontrant des obstacles, se transforme pour les surmonter². » Ce travail de définition prend généralement forme dans le cas d'une recherche à réaliser. Non seulement est-il exigé mais donne-t-il la valeur de l'explication atteinte par le système opératoire qui en explicite la relativité. Il peut aussi prendre la forme d'un travail proprement épistémologique, mais aussi méthodologique par sa visée qui ne saurait être indépendante d'une épistémologie ou d'une perspective théorique même implicites.

C'est à ce deuxième type d'analyse que nous nous attacherons maintenant. Il nous semble particulièrement fécond pour faire ressortir précisément les enjeux de la « méthode » et la fécondité d'un tel débat. Le livre de Vincent Lemieux, *Parenté et politique. L'organisation sociale dans l'île d'Orléans*³, nous en fournira la matière tant il nous paraît riche et original du point de vue de la méthodologie privilégiée. Il nous permettra de voir :

- en quoi une méthode est dans sa définition même déterminante d'un objet de recherche.
- en quoi sa généralisation théorique y trouve sa relativité immédiate, sa limite aussi bien que son pouvoir d'explication.
- de conclure enfin sur la valeur heuristique du travail méthodologique dont l'analyse permet la mise à jour d'hypothèses nouvelles sur la réalité étudiée — l'île d'Orléans pour notre propos et la société québécoise par extension — mais aussi sur la démarche de recherche elle-même par les généralisations théoriques et méthodologiques qu'elle engendre.

C'est là résumer à grands traits les principales interrogations que soulève à notre avis une conception méthodologique de la sociologie.

PARENTÉ ET POLITIQUE À L'ILE D'ORLÉANS

La nature de l'ouvrage de Vincent Lemieux nous offre d'emblée un horizon à la mesure de la situation générale des sciences sociales. Ce livre qui était à l'origine une thèse de doctorat, a été écrit par un politicologue et publié dans une collection de droit et de science politique à l'Université Laval, comme il se doit. Son propos pourtant pourrait aussi bien relever de l'anthropologie ne serait-ce que par son objet privilégié, la parenté; mais plus, on peut lire dès les premières lignes de l'introduction : « Dans la littérature anthropologique...⁴ » et cette fois le propos ne saurait tromper. Cet ouvrage analyse et prévoit des transformations politiques bien sûr, mais économiques et proprement culturelles. Il est aussi historique car il procède d'un découpage du phénomène

2. G.G. Granger, « Y a-t-il des dialectiques internes du développement scientifique », dans T.F. Geraets (édit.), *Rationality Today/La rationalité aujourd'hui*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1979, p. 28.

3. Vincent Lemieux, *Parenté et politique. L'organisation sociale dans l'île d'Orléans*, Québec, P.U.L., 1971, 250 p.

4. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 1.

étudié qui ne couvre pas moins d'un siècle. Enfin ces généralisations touchent l'ensemble des transformations sociales qu'a connues et pourra connaître la société québécoise du point de vue de l'objet étudié bien entendu, ce qui n'en diminue en rien la portée.

Pour notre propos plus immédiat, cet ouvrage est le résultat d'une recherche qui aura duré sept ans et il est à souligner l'éventail très large des méthodes utilisées pour connaître le « terrain », cueillir les matériaux et en faire l'analyse : dépouillement d'archives, entrevues, observation participante, dépouillement statistique, histoire orale et écrite, etc., ont tour à tour été privilégiés pour constituer l'univers de contenu de cette recherche. Si l'analyse statistique prévaudra comme nous le verrons, cet outil vaudra comme mesure au sein d'un univers dont on aura fait le tour, dont le découpage et la réduction permettront l'explication du point de vue de l'objet privilégié. C'est donc là une science politique peu commune qui relativise la division disciplinaire universitaire que nous ne discuterons pas ici. Posons simplement qu'à l'échelle du tout, le point de vue privilégié soulève des problèmes méthodologiques qui importent; la division du travail dont il ressort, obéit à d'autres impératifs. Comme nous tenterons de le démontrer, cet ouvrage constitue, on l'aura constaté, un exemple rêvé de parenté et politique méthodologiques.

L'analyse de cet ouvrage pourrait valoir ne serait-ce que pour en indiquer la valeur heuristique que l'on a trop peu soulignée à propos de la question du Québec. C'est aussi dans cette perspective que nous voudrions démontrer que dans l'analyse de la relation entre la parenté et la politique, relation privilégiée pour expliquer la dissociation des liens de parenté et des liens politiques à l'origine du politique défini comme lieu d'aménagement des conflits générés, Vincent Lemieux est amené dans la mesure statistique de cet objet, à surmonter des difficultés opératoires dont la résolution recèle un objet théorique nouveau. De manière précise, il est amené à établir une double mesure quantitative et qualitative, à notre avis, à l'origine de cet objet dont la mesure est immédiate : de la mesure de la parenté, il passe à la mesure des transformations de cette société dans son fondement même où la mesure opérée apparaît dès lors comme un premier exemple de formalisation de la dialectique sociale saisie dans la transformation de ces rapports sociaux dont il propose de ce fait l'explication.

OBJET ET PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE : UNE MESURE QUANTITATIVE

Les anthropologues avaient déjà remarqué l'importance de la parenté dans les diverses sociétés étudiées, notamment dans leur gouvernement politique. Une pareille piste de recherche avait été indiquée dans les travaux monographiques sur le Québec, par H. Miner particulièrement⁵, sans pourtant qu'elle ait donné lieu à quelque recherche que ce soit. Le travail de Vincent Lemieux y prend racine et se propose d'analyser la relation que l'on pourrait observer entre « l'ordre de la parenté » et « l'ordre du politique »⁶. Dans la tradition des études de sondage, ce serait en quelque sorte dégager la dimension collective des comportements politiques.

Nos analyses de la relation entre la parenté et la politique seront conduites à l'échelle des groupes et des collectivités. Les six localités de l'île, leurs subdivisions, et parfois même les familles, constitueront nos unités d'analyse. À quelques exceptions près, nous ne traiterons donc pas des relations entre les individus qui composent la famille, pas plus que nous ne traiterons de la politique à l'échelle des individus. Ce choix s'explique par deux raisons complémentaires : la nature même de la parenté qui renvoie à des phénomènes de groupe, collectifs bien plus qu'individuels, et un parti pris de méthode qui nous a fait privilégier même dans l'étude de la politique la dimension collective. Nous croyons, en effet, que le succès

5. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 5; Horace Miner, *Saint Denis, A French-Canadian Parish*, Chicago, The University of Chicago Press, 1939.

6. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 1.

des études par sondage auprès des individus ne rend pas nécessairement périmée toute approche de la dimension collective de la politique, si tant est que cette dimension diffère de la dimension individuelle⁷.

Sept chapitres sont consacrés à cette étude. Le premier est consacré à une description de cette collectivité dans l'espace, les chapitres V et VI à la mise au point et à l'utilisation d'un modèle des variations électorales. Pour intéressants qu'ils soient, ils ont un rapport moins immédiat à notre analyse; nous nous attacherons, de manière trop brève il est vrai, aux quatre autres chapitres qui traitent spécifiquement de la relation entre la parenté et la politique. Ces chapitres abordent la question de la parenté et des divisions partisans (chap. I), la parenté et la compétition politique (chap. III), la parenté, la société et la politique (chap. IV) et enfin la parenté contre la politique (chap. VII). Trois appendices complètent cet ouvrage, que nous ne pourrions pas aborder ici.

Après une présentation et une brève analyse de l'appui donné à l'un ou l'autre des deux principaux partis politiques fédéraux ou provinciaux suivant les localités de l'île et les subdivisions à l'intérieur des localités, Lemieux propose la construction théorique et méthodologique de l'objet de sa recherche sur la base des divisions partisans observées depuis 1867 jusqu'à 1960.

Nous voudrions montrer maintenant qu'il y a relation entre cet appui et la densité des liens de parenté dans les diverses localités ou subdivisions de l'île. Les indicateurs de cette densité seront les taux d'endogamie locale et la stabilité de la propriété foncière. Nous verrons que les variations locales dans la densité correspondent assez exactement aux variations dans le vote donné au Parti conservateur et à celui de l'Union nationale⁸.

Le comportement politique ici considéré est l'appui donné à un parti par le vote, les rapports de parenté sont définis par leur densité mesurée par un taux d'endogamie locale, calculé dans le rapport établi «entre le nombre de mariages où les familles des conjoints résident dans la localité et le total des mariages célébrés dans cette localité⁹». La densité des liens de parenté entre les familles dépend aussi de la stabilité foncière, qui est cette fois mesurée par le «pourcentage des terres qui ont été transmises de père en fils (ou dans quelques cas, de l'oncle maternel à son neveu) de 1880 à 1960, et qui sont demeurées entre les mains des familles qui les possédaient en 1880¹⁰».

Si l'on compare les pourcentages obtenus entre le vote conservateur ou unioniste et le taux d'endogamie locale pour cette période, entre ce même vote et la proportion des terres demeurées depuis longtemps propriété d'une même famille, «la relation apparaît donc étroite dans les communautés locales de l'île d'Orléans...¹¹»; dans certains cas, il arrive même que l'on puisse constater une relation quasi parfaite.

(Les) données révèlent que les familles qui appuient traditionnellement le Parti conservateur et l'Union nationale ont en moyenne près de 1.5 lien d'alliance avec les autres familles de cultivateurs de leur localité, alors que les familles qui appuient traditionnellement le Parti Libéral en ont seulement 1, en moyenne.

Dans quatre localités agricoles de l'île, les familles conservatrices et unionistes ont plus de liens d'alliance que les familles libérales. À Saint-Pierre, les moyennes sont de 2 et de 1 environ, en faveur des familles conservatrices et unionistes; à Sainte-Famille, elles sont de 1,5 et de 1 environ; à Saint-François, elles sont de 2 et de 1,5 environ; et, à Saint-Jean, elles sont de 1 et de 0,5 environ toujours en faveur des familles conservatrices et unionistes. À Saint-Laurent, par contre, la moyenne est de 1 environ pour les deux catégories de familles partisans¹².

Cette première mesure sera étendue à des «variables autres que parentales¹³» qui viendront vérifier la relation observée. L'explication qui nous en est proposée

7. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 6.

8. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 45.

9. *Ibid.*

10. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 49.

11. *Ibid.*

12. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 53.

13. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 87.

maintenant nous permet d'avoir une idée plus précise de l'objet théorique proposé dont la construction est immédiatement méthodologique, de l'articulation opératoire dès lors observable dans la démarche même de cette recherche.

DE L'EXPLICATION

Quel est en effet cet objet ?

Nous avons indiqué dans l'introduction de cet ouvrage que, dans les sociétés où la dissociation est faite entre les liens de parenté et les liens politiques, des divisions existent entre les groupes sociaux, que les liens de parenté ne parviennent plus à aménager tout à fait. Les liens politiques ont justement pour fonction, alors, d'assurer cet aménagement, c'est-à-dire de coordonner les groupes sociaux ainsi divisés¹⁴

Dans le cas qui nous concerne, il nous faut reconnaître que nous ne connaissons en rien les raisons de cette dissociation, des divisions entre les groupes sociaux, non plus les raisons qui expliqueraient pourquoi les liens de parenté ont ou auraient perdu leur fonction, remplacés dès lors par les liens politiques dans la gestion de ces divisions. Ajoutons enfin que de telles divisions existaient sans nul doute entre les groupes sociaux — dans la parenté — avant qu'il n'y ait dissociation, le texte ici cité pourrait nous laisser croire le contraire ; elles étaient sans doute d'une autre nature. La relation observée est néanmoins rigoureuse et ne saurait supporter l'ombre d'un doute. L'explication qui nous est proposée est la suivante :

Or, justement, on peut dire des partis conservateur et unioniste, par opposition au Parti libéral, qu'ils ont toujours eu tendance à atténuer l'importance des divisions entre les groupes sociaux et donc à être assez réticents envers la politification du social. Du moins, l'action politique de ces partis semble indiquer une telle attitude. C'est ainsi que sur le plan provincial, le Parti Libéral a toujours été, depuis 1940 et même avant, un parti plus interventionniste que l'Union Nationale et le Parti Conservateur avant elle. Il est alors compréhensible que les localités ou encore les divisions locales de l'Île d'Orléans qui ont la plus forte densité des liens de parenté soient également celles qui appuient le plus fortement les partis conservateur et unioniste¹⁵.

L'explication ne ressort pas de la mesure elle-même, mais de l'image, de la représentation des partis politiques, voire de leur programme électoral. Le parti conservateur ou unioniste ne faisant pas apparaître la nécessité d'une gestion des divisions entre les groupes sociaux au niveau des partis et de l'État, reçoit l'appui des localités ou subdivisions locales où la densité des rapports de parenté est grande. Le niveau « local » prévaut sur le niveau « sociétal » dans la gestion de la vie politique : « la densité des liens de parenté, sans doute parce qu'elle faisait apparaître la politification comme peu nécessaire, a été associée de façon positive à l'appui donné à deux partis qui de façon générale se montraient justement moins enclins à la politification que les partis libéraux¹⁶ ». Si les liens politiques apparaissent donc peu nécessaires, l'on pourrait conclure que les liens de parenté constituent le lieu de résolution de ces conflits non plus relatifs à cette dissociation initiale, mais bien à une société dont les rapports de parenté sont le fondement même comme l'indiquera Lemieux en conclusion¹⁷. Retenons à ce point deux observations.

- L'explication cherchée ne ressort pas de la mesure de la relation observée mais d'une analyse des partis politiques, de leur action sans qu'on ne sache cependant ce que sont les liens politiques dont la mesure serait ici symétrique à la mesure des rapports de parenté comme lieu privilégié de résolution des conflits. De manière plus

14. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 4.

15. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 52.

16. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 54.

17. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 202.

nette, on voit mal en quoi cette mesure vérifie le caractère interventionniste ou non d'un parti, tous conflits entre groupes sociaux considérés.

- La dissociation des liens de parenté et politiques serait source de conflits dont les liens politiques seraient le lieu de leur aménagement. Trois niveaux de conflits paraissent ressortir ici de l'analyse, relatifs à la parenté, au politique et à leur dissociation. En fait, il nous semble plus réaliste d'en dégager deux relatifs aux rapports de parenté et aux liens politiques comme lieu respectif de leur résolution.

La mesure de la densité des rapports de parenté et de l'appui politique ne peut dès lors que faire ressortir l'importance de ces rapports dans une société sans qu'on n'ait défini leur fonction; sans qu'on ne sache non plus ce que sont les liens politiques et leur fonction réelle dans cette même société.

Ces quelques remarques pour faire ressortir les difficultés essentielles dans l'articulation d'une problématique théorique à une problématique méthodologique dont une démarche opératoire est l'explicitation naturelle. Et ces difficultés sont générales en sciences sociales comme en fait foi notamment le livre de Michel de Coster. L'ouvrage de Vincent Lemieux permet justement d'en apprécier aussi toute la richesse.

OBJET ET PROBLÉMATIQUE : UNE MESURE QUALITATIVE

1. Le chapitre III donne lieu à une analyse de la compétition politique relative « aux divisions partisans et autres divisions politiques qui se produisent dans les six localités de l'île d'Orléans¹⁸ », il s'agit dans ce dernier cas de l'élection des marguilliers, mais aussi de l'élection des maires et conseillers de ces localités. La compétition politique entre deux groupes est ainsi définie : « elle sera d'autant plus grande que 1°) les membres (ou les candidats) de ces groupes sont généralement en nombre à peu près égal, leur nombre total représentant une forte proportion de la population impliquée, et, surtout, que 2°) les relations entre ces groupes sont plutôt *conflictuelles* que *coopératives*, c'est-à-dire que les objectifs poursuivis sont plus souvent différents que semblables¹⁹. » Les groupes ici constitués sont faits des votants appuyant l'un ou l'autre parti, conservateur, unioniste ou libéral. Les conflits évoqués sont relatifs aux objectifs des partis et non pas spécifiquement à la dissociation des liens de parenté et des liens politiques, à leur caractère interventionniste ou non comme on l'a vu plus tôt. Il est permis de croire que ce sont les mêmes conflits entre groupes sociaux qui s'y trouvent projetés, pour ainsi dire, et sont l'objet de l'analyse. Cette différence, ce glissement de sens garde néanmoins toute son importance, nous y reviendrons.

Constatant que cette compétition est très vive, vive ou assez vive suivant les localités, Vincent Lemieux mesurera cette fois la relation entre ces degrés de compétition et les mariages y souscrivant dans le choix d'un conjoint, qui obéissent donc aux règles de la compétition politique par l'ascendance ou non acquise dans ce choix, tel que l'on puisse mesurer une fois de plus l'importance des rapports de parenté. Deux types de mariage le permettent :

Nous distinguerons ici deux composantes du statut social : l'occupation, et les postes officiels de marguilliers, de conseiller municipal ou de maire. Nous parlerons d'exogamie (ou d'endogamie) *professionnelle* à propos de la première composante, et d'exogamie (ou d'endogamie) *de prestige* à propos de la seconde. Un mariage serait d'exogamie professionnelle quand il se produira entre des conjoints dont les pères exercent des occupations ou professions différentes, et il sera dit d'exogamie de prestige quand il se produira entre deux conjoints dont l'un des pères détient un poste officiel, tandis que l'autre n'en détient pas.²⁰

18. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 55.

19. *Ibid.*

20. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 73.

Posant que l'île d'Orléans tout comme le Québec est plus patrilinéaire que matrilinéaire que « c'est de la femme plutôt que de l'homme qu'on dit qu'elle a fait un bon mariage²¹ », Lemieux analysera les mariages hypergamiques²² de profession ou de statut dans leur relation à la compétition politique. Comparant les pourcentages et les rapports établis, il constatera dans le premier cas que les proportions se vérifient entre la compétition politique et l'hypergamie professionnelle. Le cas de l'hypergamie de prestige est plus intéressant car de, « 1930 à 1960, il y a eu dans l'île d'Orléans une relation très significative entre une certaine hypergamie de prestige des familles (le critère étant l'occupation par le père d'un poste de maire ou de conseiller) et la compétition politique, telle que manifestée par le fait de s'allier avec une famille du même parti que le sien²³ ». Par le test du X^2 , la relation est ici significative à .001; dans le cas du poste de marguillier, elle est significative à .40 et, de l'avis de Lemieux, ne peut s'expliquer que par le hasard²⁴. Soulignons encore qu'il avait été remarqué plus tôt que « c'est lorsque le mariage est hypergamique qu'on a le plus tendance à s'allier avec une famille du même parti que le sien [qu']inversement, c'est lorsque le mariage est hypogamique que cette tendance est la plus faible²⁵ ».

La conclusion permet de comprendre le pourquoi de cet intérêt; à la compétition politique telle que définie au départ, s'ajoute en effet la compétition sociale, ou plus précisément *parentale*.

On voit donc que la compétition sociale, ou plus précisément parentale, présente en fait des caractères communs avec la compétition politique, sans d'ailleurs qu'on puisse établir avec certitude laquelle détermine l'autre. Il est probable que les traits compétitifs liés à l'importance que prend la parenté matrilatérale et à l'hypergamie de statut inclinent à la compétition politique qui, à son tour, incline à la compétition sur le plan de la parenté²⁶.

Il y a des caractères communs sans aucun doute, mais aux premiers groupes en présence — les partis politiques — s'ajoutent les groupes de famille, de parenté et une compétition qui leur serait donc spécifique; plus, des conflits qui leur seraient aussi spécifiques. Ces traits ne sont pas relatifs aux groupes et aux conflits qui définissent la compétition politique, non plus comme nous avons tenté de le démontrer au départ aux conflits sociaux liés à la dissociation de cette double compétition, de ces deux ordres, véritable objet de cette analyse.

L'analyse de Lemieux permet de répondre aux questions qu'elle soulève. Précisons pour l'instant sur cette base pour tenter de savoir quelle compétition détermine l'autre, que si la parenté matrilatérale et l'hypergamie de statut inclinent à la compétition politique, inclinant à la compétition parentale, qu'à l'inverse la parenté patrilatérale et l'endogamie de statut inclinent à des rapports de parenté qui soient denses, déterminant d'une compétition politique moins grande, d'une action politique moins interventioniste. Si la notion de compétition politique permet d'induire la notion de compétition parentale, l'on peut en effet tout aussi bien à l'inverse considérer les rapports de parenté comme rapports politiques, i.e. comme lieu d'aménagement des conflits entre les groupes sociaux liés par de tels rapports et dont les conflits y sont relatifs, déterminant de tout rapport qui s'y surajoute tout naturellement. La différenciation observée entre le poste de marguillier et les autres postes politiques est fort significative à cet égard.

2. Pour y voir plus clair, l'analyse sera étendue à des « variables autres que parentales » : l'information, l'économie et la solidarité sociale. L'analyse est ici plus simple,

21. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 74.

22. « L'hypergamie signifiera ici l'alliance d'une fille avec un garçon dont la famille jouit d'un statut supérieur à celui de la famille conjointe », Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 74. Dans le sens inverse la relation sera dite hypogamique.

23. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 85.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*, p. 86.

nous la résumerons brièvement pour conclure avec Vincent Lemieux. C'est l'objet du chapitre IV.

A) L'INFORMATION

Si le degré de scolarisation n'est pas particulièrement significatif, le degré de connaissances générales dégagé à partir d'entrevues a permis de définir trois catégories selon que l'on est bien informé, assez peu informé ou très peu informé. La construction du pont de l'île et le développement de relations avec « l'extérieur » sont déterminants d'une meilleure information, politique notamment. L'insularité des rapports de parenté est caractéristique.

B) L'ÉCONOMIE

Les secteurs agricole et non agricole de l'économie y sont analysés. L'analyse du secteur non-agricole est très brève. On y apprend que 53,2 pour cent de la main-d'œuvre masculine de l'île en est, pour 60,8 pour cent de la main d'œuvre féminine. La plus grande partie de cette main d'œuvre est salariée et travaille hors de l'île. Les liens de parenté ou d'alliance sont ici en moyenne moins nombreux et il « serait injustifié de voir là un facteur important de plus grande richesse économique²⁷ ».

L'île ayant une vocation essentiellement agricole, l'analyse du degré de richesse des agriculteurs est tout au contraire fort instructive. S'y trouvent comptabilisés la grandeur moyenne de la terre, la valeur des cultures végétales et animales, l'outillage, la main-d'œuvre et le nombre d'habitants par ferme. L'analyse est complétée par une classification économique des fermes selon le *Recensement du Canada (1960)*. Suivant la première analyse :

Or, il semble que le degré de richesse des cultivateurs d'une localité soit d'autant plus grand que les liens de parenté ou d'alliance, tout en n'étant pas trop nombreux, ne sont distribués trop également entre les familles. Si ces liens sont trop nombreux, et surtout s'ils sont distribués trop également, tout se passe comme s'ils faisaient obstacle à la compétition et à la volonté d'enrichissement²⁸.

Suivant la classification économique, « la prostérité », à cette échelle également, semble liée à la présence concurrente d'un nombre restreint de liens de parenté ou d'alliance par famille, et d'une proportion restreinte de familles ayant de un à trois liens avec d'autres familles de la subdivision²⁹ ». Vincent Lemieux souligne néanmoins ici que la relation est moins forte et qu'il faudrait prendre davantage en compte le facteur spatial.

C) LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Pour mesurer le degré de solidarité sociale, trois types d'activités ont servi d'indicateurs de cette solidarité : l'entraide entre cultivateurs, leur participation à la Coopérative agricole de l'île et leur participation enfin à la Chambre de commerce de l'île ainsi qu'à d'autres associations. Si le facteur espace est ici important, suivant que l'on est plus ou moins isolé des autres familles, l'entraide est « reliée à l'état des liens de parenté ou d'alliance entre les familles de cultivateurs³⁰ », vérifiée par exemple par l'achat en commun d'outillage agricole. Par ailleurs « les liens d'alliance semblent en effet plus propices à la vie associationnelle que les liens de parenté. L'association n'ajoute rien à la parenté, tandis qu'elle peut servir à consolider l'alliance. C'est pourquoi celle-ci inclinerait davantage à l'association que la parenté³¹ ».

27. *Ibid.*, p. 127-128.

28. *Ibid.*, p. 125.

29. *Ibid.*, p. 123.

30. *Ibid.*, p. 128.

31. *Ibid.*, p. 130.

Que conclure de l'analyse de la relation entre ces variables ?

Si l'on veut avoir une piste compréhensive de l'information, de l'économie et de la solidarité sociale dans les six localités, il faut recourir à certains traits de liens de parenté. La parenté se trouve donc sous-jacente non seulement aux divisions partisans et à la compétition politique, mais aussi au degré d'information, au degré de richesse, et au degré de solidarité sociale dans chacune des localités. [...] On peut dire que la parenté conditionne par de multiples voies, plus ou moins directes, toute la politique dans l'île, et en particulier les moments privilégiés de la politique que sont les élections fédérales et provinciales³².

L'analyse qui était ici proposée, était celle de variables suivant des indicateurs privilégiés tels le degré de scolarité, de richesse, etc. Une étude plus poussée permettrait d'en apprécier davantage le cheminement, l'ingéniosité dans l'usage notamment des entrevues et des archives qui fournissent multe pistes de recherche tout autant qu'une mesure première, plus impressionniste à vrai dire de la relation établie par ce que Lemieux définit comme représentations collectives. Une analyse minutieuse et fort intéressante reste à faire de l'usage des divers documents statistiques et non statistiques dans le cheminement de cette recherche de l'explication qui nous est proposée de la parenté et du politique. Notons encore ici un glissement de sens, l'analyse de variables autres que parentales, à l'origine de ce quatrième chapitre, sont devenues en conclusion les variables non politiques en regard des variables politiques³³.

La relation qui sera dès lors établie entre ces variables et les rapports de parenté n'est plus fondée, il faut le noter, sur la densité de ces rapports. Ce sont les qualités, pour ainsi dire, de ces rapports qui seront ici analysées comme *déterminantes* : la parenté n'est plus déterminante par les rapports seuls qui la définissent, mais bien par ce que sont ces rapports mêmes. Ainsi dans le cas de l'information, mis à part le cas de la localité de Sainte-Petronille où la majorité de la population, faite de « cols blancs » et de « cols bleus », travaille à l'extérieur de l'île, l'information sera d'autant plus grande que l'on aura établi des relations de parenté ou d'alliance avec « l'extérieur ». « Plus les familles d'une localité s'allient avec des familles extérieures à l'île, et plus les relations qui s'ensuivent sont nombreuses et fréquentes, plus il y a de chances qu'on soit bien informé de ce qui se passe, en politique tout particulièrement, à l'extérieur de l'île³⁴. » À propos de l'économie agricole, l'on a « reconstitué les principaux liens de parenté ou d'alliance entre les familles de cultivateurs de toutes les localités, sauf Sainte-Petronille³⁵ », où, comme on l'a vu, se trouve la majorité des travailleurs non agricoles. Pour ce qui est de la solidarité sociale, l'on a enfin de même identifié les réseaux de parents et d'alliés suivant les activités d'entraide ou les associations considérées.

L'analyse des divisions partisans et de la parenté était relative à des votes et à un taux d'endogamie locale permettant d'établir un rapport causal. L'analyse des variables non parentales ou non politiques et de la parenté est relative aux qualités de ces rapports par delà la détermination première observée, permettant cette fois d'établir une détermination seconde qui n'est plus réductible à un simple rapport causal. Si dans le premier moment, l'explication était cherchée à l'extérieur de la relation observée, dans le caractère interventionniste ou non des partis politiques ; dans le second, l'explication est contenue dans la relation établie par la qualité des rapports de parenté, construite dans la mesure effectuée que ce soit à propos de l'information, de l'économie ou de la solidarité sociale. Ce que nous allons tenter de démontrer maintenant en explicitant l'objet théorique que ces mesures recèlent implicitement et qu'elles expliquent dans cette construction méthodologique.

32. *Ibid.*, p. 120.

33. *Ibid.*, p. 130.

34. *Ibid.*, p. 121.

35. *Ibid.*, p. 123.

DE L'EXPLICATION

Au terme de cette démarche, la mesure effectuée de la relation établie entre les rapports de parenté et les variables politiques et non politiques permettra à Vincent Lemieux de dégager les *traits de parenté* et de les regrouper ainsi qu'il le précise pour expliquer enfin la relation observée, le rapport entre la parenté et la politique.

...les cinq traits parentaux dégagés au chapitre IV ont pour effet, quand ils sont très marqués, de restreindre la politification d'une collectivité. C'est dans ce sens qu'on peut parler de la parenté *contre* la politique³⁶.

La relation est ici causale : la parenté a pour effet de restreindre la politification, de la limiter au niveau local tel qu'expliqué plus tôt par le caractère non-interventionniste des partis conservateur et unioniste. L'explication va plus loin cependant par l'analyse de ces traits de parenté, de la parenté définie dès lors comme au fondement de la vie sociale. Ces traits sont les suivants : la densité, la régularité, l'insularité, l'égalité et l'expansivité.

La densité des rapports de parenté est connue, elle est relative au taux d'endogamie locale déterminante d'un vote conservateur ou unioniste. La régularité est aussi un trait de la parenté, il est relatif « à la plus grande importance accordée à la parenté patri-latérale et à l'endogamie de statut³⁷ ». Comme nous l'avons constaté plus tôt, l'hypogamie de statut va de pair avec une compétition politique plus forte :

La régularité consiste à observer certaines normes qui inclinent à valoriser les liens avec le groupe familial du père, ou encore à s'allier avec une famille qui a à peu près le même statut que la sienne, il n'est pas étonnant que plus on déroge à ces normes, plus on produit un espèce de climat collectif d'instabilité et d'anomie, favorable à la compétition entre les forces politiques³⁸.

La mesure était, rappelons-le, proprement statistique.

Comme le souligne Lemieux, la relation des autres traits parentaux avec la politique est « plus indirecte et plus incertaine³⁹ ». Le caractère insulaire des rapports de parenté déterminerait ainsi une pauvreté dans l'information déterminante dès lors du degré de politification possible. « Il en est de même de ce que nous avons nommé l'égalité, qui renvoie à la distinction des liens de parenté ou d'alliance entre les groupes familiaux. Dans les milieux agricoles tout au moins, quand cette distribution est assez égale, la richesse économique se trouve limitée et la politification tend à être plus locale que sociétale...⁴⁰ ». L'expansivité tend enfin à étendre tous les liens de parenté à une localité. Elle est relative à l'entraide et à la participation à des associations diverses ; dans la mesure où elle vient renforcer les liens d'alliance et de parenté, elle tend aussi à restreindre la politique au niveau local. La mesure était ici plus « qualitative », parce que relative aux rapports de parenté eux-mêmes, au contenu de ces rapports tels que vécus dans l'île.

L'analyse permet en effet d'aller plus loin ; si la relation est causale, les causes identifiées méritent qu'on s'y attarde. La première mesure trouve son explication à l'extérieur de la relation observée, nous l'avons noté ; la seconde, dite plus incertaine, dans la « qualité » de ces rapports et constitue en quelque sorte une détermination seconde en regard de la première mesure, et peut-être pour cette raison incertaine. Cette double mesure permet par ailleurs de définir les traits de la parenté à l'île d'Orléans qui expliqueraient finalement la relation entre la parenté et la politique : dans la dissociation des liens de parenté et des liens politiques, là où subsistent des divisions que la politique devrait

36. *Ibid.*, p. 185.

37. *Ibid.*, p. 131.

38. *Ibid.*, p. 186.

39. *Ibid.*, p. 107.

40. *Ibid.*, p. 205.

aménager entre les groupes sociaux, la parenté est contre la politique, *i.e.* la parenté empêche que cette dissociation n'aille plus loin et que la politique n'apparaisse effectivement comme lieu d'aménagement, de résolution de ces conflits.

Ces traits de parenté définis au terme de mesures effectuées, sont à l'origine des variables non politiques permettant la mesure : ils ont permis dans le cours de la recherche la mesure d'une relation de cause à effet, de la parenté à la politique. Au terme de l'analyse, ils expliquent l'absence de politification aussi dans leur effet non plus cette fois relatif à la mesure effectuée mais à la qualité de ces rapports dont il est possible maintenant de faire ressortir la construction théorique implicite. Car en effet l'explication cherchée exige à terme la définition de ces rapports dont ces traits constituent la définition théorique implicite, dont ces mesures sont la construction méthodologique immédiate. Si « la régularité consiste à observer certaines normes qui inclinent à valoriser les liens de parenté...⁴¹ », il n'est en rien abusif mais bien plutôt conséquent d'observer que la densité, l'insularité, l'égalité et l'expansivité inclinent aux mêmes normes, que ces normes sont très précisément constitutives des rapports de parenté et, si tel est le cas, que ces rapports de parenté sont les rapports politiques réels dans l'île d'Orléans. La parenté empêche la politique parce qu'elle est déjà le politique. Comme le remarque tout justement Lemieux en conclusion :

Cette forte *densité* des liens de parenté ou d'alliance ou bien restreint les divisions politiques, ou bien, si elle n'empêche pas que ces divisions se produisent, tend à opposer un « parti » dont les groupes qui le composent ont une forte densité parentale à un autre où la densité est plus faible. Dans ce cas comme dans l'autre, il y a freinage de la politification locale, l'ensemble des groupes ou un sous-ensemble d'entre eux s'opposant — parce qu'il n'en voit pas la nécessité — à la coordination politique, c'est-à-dire à une cohésion seconde qui se superposerait à la cohésion parentale déjà existante⁴².

Cette double cohésion renvoie à un double système politique. S'étant donné comme objet de recherche au départ la dissociation des liens de parenté et des liens politiques suivant une définition du politique comme lieu d'aménagement des divisions entre les groupes sociaux qui subsistent parce que les rapports de parenté ne sauraient plus les aménager, Lemieux découvre deux systèmes politiques dont l'un — la parenté — n'est pas vécu comme tel. Plus ils se trouvent dans une société où l'un tend à se superposer à l'autre, *i.e.* dans une société de transition dont V. Lemieux prévoit, sur la base de ces analyses, la disparition de l'un, le système de la parenté, au profit de l'autre, le système des partis en observant dans l'espace historique qu'il s'est donné, la baisse progressive et déterminante de la densité des rapports de parenté et de ce fait l'appui donné aux partis conservateur et unioniste⁴³. C'est dire et noter sur ce seul point la valeur de la démarche de recherche effectuée.

Si enfin la parenté comme système politique n'est pas vécue comme telle, c'est tout simplement parce qu'elle n'est pas réductible à des rapports politiques. Car là où il y a régularité dans les rapports de parenté, « la richesse économique se trouve limitée et la politification locale tend à être plus locale que sociétale⁴⁴ » : il y a égalité, à l'absence de divisions politiques s'ajoute une absence d'inégalité économique. L'intérêt d'une telle mesure est très grand car le degré de richesse est évalué à l'aide des « facteurs de production, des cultures végétales et animales, ainsi que de la valeur des produits agricoles vendus⁴⁵ » ; les facteurs de production considérés sont la terre, l'outillage et la main-d'œuvre. Cette définition des éléments de la richesse est précieuse car sa mise en relation avec les rapports de parenté, comme déterminant de la richesse, *donc de la distribu-*

41. *Ibid.*, p. 186.

42. *Ibid.*, p. 204.

43. Cf. notamment le chapitre VII, pp. 191-203.

44. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 205.

45. *Ibid.*, p. 93.

tion des éléments définis, fait apparaître et permet de conclure que ces rapports de parenté sont effectivement constitutifs des rapports de production.

Ainsi les rapports de parenté ne sont pas simplement politiques, mais aussi économiques. Ils sont aussi idéologiques ou culturels, croyons-nous, sur la base des analyses que nous avons effectuées car aussi déterminant de l'univers même des connaissances au fondement de cette société⁴⁶. Il n'est pas difficile ici aussi d'observer qu'il s'agit d'une société en transition et qu'à la disparition des rapports de parenté comme rapports politiques, s'ajoute la disparition des rapports de parenté comme rapports économiques et idéologiques. L'inégalité est au fondement même de la société actuelle, l'unanimité a fait place au pluralisme — religieux notamment. C'est en ce sens encore que la parenté est au « fondement de la vie sociale⁴⁷ » car déterminante de la transition et des modalités de la transition que connaîtra cette société et dont la saisie permettra l'explication : les rapports de parenté constituaient dans des conditions historiques déterminées, les rapports sociaux et les rapports sociaux de production propres à cette société.

CONCLUSION

L'analyse de la démarche méthodologique que s'est donné Vincent Lemieux dans son étude de la parenté et de la politique à l'Île d'Orléans exigerait que l'on s'y attarde plus longuement pour en bien mesurer toute la valeur heuristique. Il ne s'agit ici que d'un premier travail qui gagnerait en précision et en profondeur tant la richesse et l'originalité de la démarche suivie dans l'explication sont révélatrices de la société québécoise. D'un point de vue empirique, mais aussi bien sûr théorique et méthodologique, il n'est qu'à rappeler ici la dernière partie du chapitre septième où les précisions que nous propose Lemieux renvoient au caractère prédictif de l'explication scientifique. Notre propos visait essentiellement à faire apparaître la fécondité d'une telle analyse par la mise en évidence des difficultés opératoires dont la résolution provisoire ou définitive permet des généralisations empiriques qu'un tel ouvrage autorise par la rigueur qui la caractérise. C'est sur ce point que nous concluons.

Si la mesure effectuée permet d'établir une relation causale eu égard à l'objet théorique défini au départ de la recherche, il apparaît tout au long de l'analyse que cette mesure pour être expliquée fait intervenir des éléments extérieurs à la relation elle-même de la parenté et du politique, à l'exemple de l'action interventionniste ou non des partis; ou empruntés au contenu même des rapports de parenté qui permettent de dépasser la simple relation de cause à effet, dans la construction d'un objet nouveau, implicite : les rapports de parenté comme rapports sociaux au fondement de cette société. Cet objet apparaît à l'analyse dans la solution apportée aux difficultés opératoires rencontrées dans des glissements de sens, à l'exemple de la compétition parentale induite, relative à la compétition politique; dans la définition des traits parentaux permettant la mise à jour des normes sociales régissant les rapports de parenté, véritable définition théorique de l'objet — dès lors réel — expliqué dont ces mesures sont la vérification immédiate.

Ces difficultés sont relatives à la définition première de l'objet de cette recherche et à son opérationnalisation. La définition était restrictive en regard des éléments du social à construire dans la relation — les rapports sociaux — qui l'explique. La mesure a permis d'établir la relation de cause à effet, de la parenté dans la politique, mais exigeait pour ce faire la prise en compte d'éléments extérieurs à la relation causale stricte, qui s'ajoutant à la détermination première, nous permettent de l'expliquer : la parenté ne cause la politique, elle l'explique.

46. G. Houle, « L'idéologie : un mode de connaissance », *Sociologie et sociétés*, vol. XI, n° 2. L'analyse faite à partir de l'histoire de vie d'une dame ayant vécu longtemps en milieu agricole, pour une période recouvrant l'espace historique privilégié par Vincent Lemieux, fait apparaître que la société est appréhendée et construite comme objet dans cette connaissance, à travers les rapports de parenté.

47. Vincent Lemieux, p. 202.

Bref, en son sens strict la relation mesurée entre la parenté et la politique démontre que la parenté cause la politique ; les difficultés opératoires dans la réalisation de cette mesure sont constitutives de l'objet qui l'explique.

Il y a plus, car dans l'instant même où ces difficultés opératoires dans la mesure à effectuer sont constitutives d'un objet nouveau, cet objet nouveau apparaît et devient dès lors l'objet réel de cette mesure. C'est dire qu'il y a saisie théorique et mesure d'une société en transition dans la transformation observable de la dynamique de cette société, des rapports sociaux au fondement même de cette société dont l'éclatement permet l'émergence de pratiques économiques, politiques et idéologiques ou culturelles dont la spécificité est dès lors saisissable et saisie particulièrement dans la mesure du fait politique dont Lemieux prévoira la transition. C'est dire sur ce seul plan la valeur de cette analyse. Sur ce plan cette mesure nous apparaît comme un exemple éloquent d'une première formalisation, mathématisation de la dialectique : c'est là ce qui nous semble ressortir de plus marqué de l'analyse faite de la mesure qualitative et quantitative de l'objet à l'origine de la recherche réalisée à l'île d'Orléans. Il est possible de donner quelques indications sur les généralisations qui sont de ce fait autorisées.

Car en effet qu'en est-il des rapports de parenté dans une société et de leur analyse, de leur fonction réelle aussi bien que de la fonction réelle des « liens politiques » comme nous l'indiquions plus tôt.

Un système *fonctionnel* comme l'est un système de parenté ne peut jamais s'interpréter intégralement par des hypothèses diffusionistes. Il est lié à *toute la structure* de la société qui l'applique et, par conséquent, tient sa nature des caractères *intrinsèques* de cette société plutôt que des contacts culturels et des migrations⁴⁸.

Dans son étude, Lemieux a démontré plus que tout autre en quoi les rapports de parenté au Québec tiennent aux caractères intrinsèques de cette société, nous avons tenté de démontrer en quoi ils sont liés à toute la structure de la société et à sa transformation, comme nous l'avons souligné, sur la base même de l'analyse de V. Lemieux.

Mais là encore il est possible d'en dire davantage et d'indiquer la voie des généralisations empiriques qui sont permises.

Aller au-delà de l'analyse structurale des formes des rapports sociaux ou des modes de pensée signifie donc en fait pratiquer cette analyse morphologique de telle sorte que l'on découvre les liens internes entre la *forme*, les *fonctions*, le mode d'*articulation* et les *conditions* d'apparition et de transformation de ces rapports sociaux et de ces modes de pensée au sein des sociétés concrètes étudiées par l'historien et l'anthropologue. C'est selon nous, en s'engageant résolument dans cette voie que l'on peut espérer faire progresser l'analyse scientifique d'un domaine habituellement négligé ou mal traité par les matérialistes et où, pour cette raison même, l'idéalisme qu'il se réclame du fonctionnalisme ou du structuralisme, est installé de façon privilégiée, le domaine de l'idéologie et, par delà, le domaine des formes symboliques des rapports sociaux et de la pratique symbolique⁴⁹.

Pour notre propos, il apparaît clair que les rapports de parenté étaient constitutifs des rapports sociaux aussi bien que des formes symboliques qui en étaient l'expression et le système d'expression lui-même dans cette société⁵⁰.

Et, en effet, si à l'invitation de Laurin-Frenette⁵¹ nous relisons les classiques de la sociologie québécoise, nous constatons à propos de cette superposition des systèmes

48. C. Levi-Strauss, *les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, P.U.F., 1949, p. 144; cité dans M. Godelier, *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, F. Maspero, 1973, p. 63. Nous soulignons ici avec M. Godelier.

49. Maurice Godelier, *op. cit.*, p. 64.

50. Sur cette question, cf. G.G. Granger, *Essai d'une philosophie du style*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 113.

51. Cf. N. Laurin-Frenette, *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, Nouvelle optique, 1978.

politiques observés par Lemieux⁵², qu'elle vérifie une observation de Léon Gérin dans sa monographie célèbre sur Saint-Justin.

À part la paroisse catholique, qui est une institution traditionnelle des Canadiens-français, tout ce mécanisme de gouvernement local, provincial et fédéral, est d'origine anglaise et d'introduction relativement récente. Il n'y a pas plus de cinquante ans que le régime municipal a été établi dans les paroisses et que le gouvernement représentatif a été pleinement reconnu dans la province; et il y a à peine trente ans que la confédération a été fondée. Il faut dire que jusqu'à présent la masse ne paraît pas s'être élevée suffisamment pour tirer bon parti de ce mécanisme gouvernemental. *Les habitants montrent dans la gestion des affaires municipales et scolaires une parcimonie excessive, à courte vue. Quant aux affaires provinciales et fédérales, elles leur échappent. On ne trouve dans chaque paroisse que fort peu d'électeurs qui cherchent à se rendre compte des intérêts en jeu, et l'on trouve partout un trop grand nombre de ces électeurs prêts à vendre leur voix pour la moindre considération. Aussi, ces intérêts sont-ils virtuellement laissés aux mains de politiciens de profession recrutés principalement dans les villes et formés en parti pour la conquête du pouvoir*⁵³.

Ce système politique n'était pas «fonctionnel» et ne le fut guère jusqu'aux années 60. Et, faut-il le souligner, ce texte de Léon Gérin fut publié pour la première fois en 1898. C'est le «local» qui s'oppose au «sociétal», suivant le propos de Lemieux. De telles considérations nous invitent à reconsidérer l'historiographie même de la question québécoise, la signification de la conquête notamment où de l'avis d'historiens tels Maurice Séguin et Michel Brunet, celle-ci nous aurait légué une «conception diminuée» de la vie économique⁵⁴ et de la vie politique⁵⁵. Peut-être s'est-il agi plutôt pour le Québec, comme l'a fait remarquer Marcel Rioux, de l'invention d'un nouveau Moyen Âge⁵⁶ dont on peut dès lors analyser la transition et les modalités de cette transition vers une société libérale à l'exemple de la recherche de V. Lemieux.

N'est-ce pas enfin tracer la voie d'une explication satisfaisante de la conscience ethnique⁵⁷ comme conscience de classe dans la mesure justement où les rapports de classe étaient précisément déterminés par des rapports ethniques déterminant de rapports de parenté au fondement de cette société dont ils étaient tout à la fois le fondement et l'expression privilégiée jusque dans les idéologies politiques comme l'aura démontré Fernand Dumont à propos du discours de la L.O.C., discours exemplaire, s'il en est, de la désintégration du Québec médiéval⁵⁸.

Car ces rapports et leur forme d'expression permettent de tracer la voie à une problématique de classes aussi bien qu'à une problématique de la conscience de classe dont nous connaissons dès lors la genèse. Dans le prolongement de la recherche collective sur *l'Aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des Montréalais francophones*, Robert Sévigny⁶⁰ a fait ressortir de son analyse des éléments qui y renvoient directement, jusqu'à la définition de la fonction réelle des rapports de parenté dans une société comme la nôtre. On peut y observer notamment qu'un ami en milieu populaire, s'il est considéré comme tel, sera défini comme membre de la famille. En milieu outremontois,

52. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 204.

53. J. C. Falardeau, P. Garigue (éd.), *Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin*, Montréal, P.U.M., 1968, p. 126. Ce texte avait été publié in *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2^e série, t. IV, mai 1898, pp. 139-218 (c'est nous qui soulignons).

54. M. Séguin, *la Nation canadienne et l'agriculture (1760-1850)*, Montréal, Boréal-Express, 1970, p. 256.

55. M. Brunet, *la Présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, p. 292.

56. M. Rioux, «Notes sur le développement socio-culturel du Canada français», dans M. Rioux et Y. Martin, *la Société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, pp. 173-189.

57. J. Dofny et M. Rioux, «Les classes sociales au Canada français», dans M. Rioux et Y. Martin, *op. cit.*, pp. 315-325.

58. F. Dumont, «La structure d'une idéologie religieuse», *Recherches sociographiques*, 1960, vol. 1, n° 2, pp. 161-189.

59. M. Rioux et al., *Aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des Montréalais francophones*, Montréal, P.U.M., 1973, 993 p.

60. R. Sévigny, *le Québec en héritage*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 275 p.

l'on pourra observer à l'inverse qu'un parent sera un ami et ne sera considéré comme tel que s'il s'insère dans des rapports de travail ou dans un réseau d'amis relatif à l'univers de travail bien plutôt qu'aux rapports de parenté. C'est là un exemple privilégié de renversement idéologique dont on peut prendre la mesure concrète, relative à la transformation des rapports sociaux. Ce renversement, on l'aura constaté, en est constitutif, et de ce fait constitutif d'un point de vue de classe dès lors relatif à la fonctionnalité effective ou non des rapports de parenté ou de travail au fondement de la conscience de classe. C'est définir aussi la relativité de la conscience de classe déterminée par l'état de développement de ces rapports sociaux et de leurs contradictions; et là aussi, l'étude de V. Lemieux est exemplaire ne serait-ce que par la mise en évidence de la superposition des systèmes politiques, caractéristique de la société québécoise étudiée.

Il faudrait démontrer systématiquement, conclut Lemieux, par quelles voies les phénomènes sociaux, économiques et culturels qui sont influencés directement par les phénomènes parentaux influencent à leur tour les phénomènes politiques⁶¹; son travail et l'extraordinaire valeur heuristique qui le caractérise, recèlent cette démonstration dont nous avons voulu proposer l'analyse, par la mise en évidence de l'objet latent qu'il contient jusqu'à sa mesure proprement statistique, voie ouverte à une formalisation de la dialectique sociale qui l'explique.

RÉSUMÉ

Si la sociologie est une question de méthode(s), elle est aussi affaire de théorie. Une conception « méthodologique » de la sociologie pourrait s'attacher aux difficultés d'une articulation opératoire de la théorie à la méthode. L'analyse de l'ouvrage de Vincent Lemieux, « *Parenté et politique. L'organisation sociale dans l'île d'Orléans* » permet d'apprécier la mesure quantitative et qualitative des rapports de parenté et de l'appui accordé aux partis politiques dans l'île. Les difficultés opératoires recensées permettent une reconstruction de l'objet de cette recherche dont ces mesures permettent l'explication : soit la transformation des rapports sociaux au fondement de cette société dont l'analyse constitue dès lors un exemple privilégié de formalisation ou de mathématisation de la dialectique sociale.

SUMMARY

If sociology is a matter of method(s), it is also a question of theory. A "methodological" conception of sociology may be associated with the difficulties of an operational link between theory and method. The analysis of V. Lemieux' study *Parenté et politique. L'organisation sociale dans l'île d'Orléans* makes possible the assessment of quantitative and qualitative measurements of kinship relations and support for political parties on the island. The operational difficulties experienced make it possible to reconstruct the object of the research of which these measurements provide the explanation; that is, the transformation of social relations at the foundation of this society, the analysis of which constitutes a special example of the formalization or the mathematization of social dialectics.

RESUMEN

La sociología además de ser una cuestión de método(s) es también de teoría. Una concepción « metodológica » de la sociología podría estar ligada a las dificultades de una articulación operatoria de la teoría al método. El análisis del libro de V. Lemieux « *Parenté et politique. L'organisation sociale dans l'île d'Orléans* » (Parentesco y política. La organización social en la isla de Orléans) permite apreciar la medida cuantitativa y cualitativa de las relaciones de parentesco y el apoyo dado a los partidos políticos en la isla. Las dificultades operatorias encontradas permiten una reconstitución del objeto de esta investigación, en la cual esas medidas permiten la explicación: sea la transformación de las relaciones sociales en la base de esta sociedad. Este análisis constituye entonces un ejemplo privilegiado de formalización o matemización de la dialéctica social.

61. Vincent Lemieux, *op. cit.*, p. 206.